



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE CHARLEVILLE-MEZIERES
LAUNOIS SUR VENCE

ARRETE N° 18 /2020

**INTERDICTION DE CIRCULATION
et de STATIONNEMENT SUR CERTAINES VOIES
POUR CAUSE DE FETE PATRONALE des 08-09 et 10 août 2020**

Le Maire de la Commune de LAUNOIS SUR VENCE,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.44, R.225 et R. 225-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-5 et L.2512-13 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la déclaration pour l'organisation d'une manifestation de plus de dix personnes sur la voie publique transmise avec ses annexes à la Préfecture des Ardennes en date du 28/07/2020 ; en application de l'article 3 du décret du 31 mai 2020 ;

Considérant qu'après instruction dudit dossier, les mesures sanitaires prévues sont conformes aux prescriptions de l'article 1 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 ;

Considérant que la fête patronale pourra avoir lieu les 08 – 09 et 10 août 2020 autour de la Place Henri Jurion ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale, pour le bon déroulement de cette manifestation, de prendre les mesures propres à réglementer la circulation ;

Il convient ;

ARRETE :

Art.1er – A l'occasion de la fête patronale des 08 – 09 et 10 août 2020 organisée par la Mairie de Launois sur Vence, la circulation et le stationnement seront interdits - à l'exception des véhicules effectuant des services à la personne (soins, portage de repas, aide à domicile..) et sauf cas exceptionnels (intervention du SAMU, des Sapeurs-Pompiers) - autour de la Place Henri Jurion du 06 au 11 août 2020 inclus.

Art.2- Les prescriptions sus-énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Art.3- Ampliation du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, sera transmis à :
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Renwez.

Fait à LAUNOIS SUR VENCE, le 1^{er} août 2020.

Mr Antoine MARTIN,
Premier Adjoint,

